

MUNICIPALITÉ DE TINGWICK

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 février 2026 à la salle du conseil, située au 12, rue Hôtel-de-Ville à Tingwick

Sont présents : M. Réal Fortin, maire (19 h)
MM. Sylvain Hinse, conseiller (19 h)
Jean Gagnon, conseiller (19 h)
Charles Rioux, conseiller (19 h)
Mme Guylaine Lussier, conseillère (19 h)
MM. Sylvain Leroux, conseiller (19 h)
Pierre-André Arès, conseiller (19 h)

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h par le maire, Réal Fortin. Chantale Ramsay, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de greffière.

2026-02-025

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que l'ajout des sujets suivants est demandé :

- ✓ Demande d'autorisation CPTAQ : lot 5 499 621 : Jeu de rôle grandeur nature – Connexion extatique
- ✓ Achat habits officiels nouveaux pompiers : 7 nouveaux pompiers
- ✓ Demande d'appui : Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie dans la mobilisation visant le maintien de la tarification préférentielle de Poste Canada pour l'envoi de livres de bibliothèque

En conséquence, sur proposition de la conseillère Guylaine Lussier, appuyée par le conseiller Charles Rioux, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RAPPORT CONSEILLER RESPONSABLE DE DOSSIERS

Le conseiller, Sylvain Hinse

- L'Escouade Gleason est débutée, belle activité et bonne participation
- Rappel de la soirée municipale du 28 février, honneur aux employés selon les années de service au sein de la municipalité

Le conseiller, Jean Gagnon

- Rien à apporter

Le conseiller, Charles Rioux

- Démission conducteur camion de déneigement, un conducteur retrouvé, merci aux 2 Denis en dépannage

La conseillère, Guylaine Lussier

- Février est le mois *Coup de cœur* à la bibliothèque, bon moment pour découvrir des livres et partager des lectures avec les bibliothécaires

Le conseiller, Sylvain Leroux

- Rien à apporter

Le conseiller, Pierre-André Arès

- Lancement de la Politique MADA dimanche dernier, comité de suivi à mettre en place
- Assemblée générale de l'AGA d'Agri-Ressources le 25 février
- Service de garde : nouvelle responsable
- Comité 12-18, nouvel intervenant M. Cédric Ouellet; soirée recrutement 18h à 20h, activités semaine de relâche

Le maire, Réal Fortin

- Les activités MRC ont recommencé après les fêtes
- Appel d'offres contrat des matières résiduelles MRC 2027

- Comité GMR a engagé la compagnie Stratzer pour l’installation d’un écocentre afin d’amélioration du service
- Formation obligatoire du conseil terminée
- Application du Règlement régie interne

DÉPÔT RAPPORT DÉPENSES ÉLECTIONS 2 NOVEMBRE 2025

Le dépôt est fait du rapport de dépenses d’élections du 2 novembre 2025 en conformité du Directeur général des élections pour un montant total de 14 621.47 \$

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE JANVIER 2026

Rien à signaler.

2026-02-026

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE JANVIER 2026

Considérant que les membres du Conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 janvier dans les délais légaux;

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Leroux, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès, il est résolu que le procès-verbal de la séance du 13 janvier 2026 soit adopté dans les délais légaux;

Adoptée à l’unanimité des conseillers.

2026-02-027

ADOPTION DES COMPTES

Fournisseur	Description	Montant
Agritex	Réparation vrille avant gauche du souffleur du John Deere crochie et achat couteau gratte	3 479.66 \$
Buro Pro	Achat de livres	141.59 \$
Camion BL	Réparation camion #1 et #2	3 759.79 \$
Centre d'extincteur SL	Remplissage extincteur service de sécurité incendie	498.93 \$
Centre du pneu usagé Warwick	Réparation pneu «zambonie»	20.01 \$
Charest International	Remorquage camion #1 Victoriaville Camion BL et réparation camions #1, #2 et #6	1 541.36 \$
Climcô	Réparation chauffage bureau inspecteur en bâtiment	179.31 \$
Colas	Retenue travaux traitement de surface double rang 6	54 472.50 \$
Couture Timber Mart	Achat accessoires service de sécurité incendie	20.67 \$
CRSBP du Centre-du-Québec de Lanaudière et de la Mauricie	Contribution municipale bibliothèque 2026	12 232.35 \$
Denis Ouellette	Remboursement boîte aux lettres	160.95 \$
Déplacement de bâtiment Sébastien Lemay	Déneigement secteur Trois-Lacs	5 978.61 \$
Desjardins	Carte de crédit : Achat Noël des enfants, mise à jour volume ouvrages routières et décorations de Noël	1 725.52 \$
Énergies Sonic	Réparation fournaise garage	187.04 \$

Entreprise MO	Transport neige, chargement sable loader, remorquage pépîne et déneigement circuit MTQ et Craig	2 299.50 \$
Hydraulique Vigneault	Réparation camion #2	264.31 \$
Kopers	Réparation pompe réservoir aqueduc et chauffage	908.53 \$
Librairie Renaud-Bray	Achat livres bibliothèque	68.15 \$
Machineries Serge Lemay	Réparation camion #2	686.17 \$
Maureen Martineau	Achat livres bibliothèque	217.78 \$
Max Poutine	Brunch MADA	1 954.56 \$
Mécanique Agricole Rémy Bougie	Réparation tracteur TV, excavatrice et kubota de 7 juillet 2025 au 21 janvier 2026	5 259.66 \$
Mécanique MDP	Réparation camions #2 et #6	2 492.20 \$
Mécanique Roval	Réparation camion #2	365.43 \$
OB Services mécanique	Réparation camion #6	513.34 \$
Pneus FT inc	Remplacement de 4 pneus camion #2	2 254.66 \$
Roger Grenier	Asphalte froide	110.31 \$
Sablière Rollère	Sable à déglçage	6 227.47 \$
Sel Frigon	Sel à déglçage	8 094.68 \$
Techni-Consult-Ant	Consultant projet patinoire	1 319.34 \$
Urb/Inspec	Accompagnement en urbanisme et en inspection municipale	344.92 \$
Total		117 779.30 \$

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Charles Rioux, il est résolu d’acquitter les comptes pour une somme globale de 117 779.30 \$

Adoptée à l’unanimité des conseillers.

DÉPÔT DES COMPTES RELATIFS À LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

La directrice générale et greffière-trésorière, Chantale Ramsay dépose la liste des comptes du mois de janvier 2026 relatifs à sa délégation de pouvoir pour un montant total de 127 449.02 \$. Cette liste a été remise à tous les membres du conseil le 29 janvier 2026.

INSPECTEUR EN BÂTIMENTS ET EN ENVIRONNEMENT

2026-02-028

Formation des membres du comité consultatif d’urbanisme : conseiller Sylvain Hinse et conseillère Guylaine Lussier : 160 \$ plus les taxes applicables par formation

Il est proposé par le conseiller Pierre-André Arès, appuyée par le conseiller Sylvain Leroux et résolu que la Municipalité de Tingwick autorise le conseiller Sylvain Hinse et la conseillère Guylaine Lussier, membres du CCU, à participer à la formation obligatoire de la FQM au coût de 160 \$ par membre, plus les taxes applicables.

Adoptée à l’unanimité des conseillers.

2026-02-029

Demande d’autorisation CPTAQ : lot 5 499 621 : Jeu de rôle grandeur nature – Connexion extatique

Considérant que le projet consiste à la présentation d’une demande

d'autorisation à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin de procéder à des jeux grandeur nature sur le lot 5 499 621;

Considérant que le lot 5 499 621 a déjà accueilli des jeux grandeur nature, selon la demande numéro 414 401;

Considérant que l'occupation du site est strictement temporaire et limitée à la durée de l'évènement;

Considérant que les installations requises se limitent à des structures légères, des décors amovibles et des aires de campement saisonnières, ne nécessitant aucune infrastructure permanente, excavation ou imperméabilisation du sol;

Considérant qu'à la fin de l'activité, le site est intégralement libéré de ses équipements, assurant ainsi la préservation de l'état naturel du terrain et l'absence d'impact sur le potentiel agricole ou forestier du territoire;

Considérant que cette demande est conforme au règlement d'urbanisme en vigueur de la municipalité;

Considérant les critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, à savoir :

CRITÈRES OBLIGATOIRES		
1	Le potentiel agricole des lots	4-6 FT 4-4 FM
2	Le potentiel agricole des lots avoisinants	Similaire au potentiel agricole du lots visé par la demande
3	Les possibilités d'utilisation du ou des lots à des fins d'agriculture	Limité
4	Les conséquences d'une autorisation sur les activités et le développement des activités agricoles ainsi que les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants.	Aucun impact négatif.
5	Les contraintes résultant de l'application des lois et règlements en matière d'environnement pour les établissements de production animale.	Aucunes.
6	La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture.	Non applicable
7	L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles	Négligeable.
8	L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région.	Non applicable.
9	La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture.	Non applicable.
10	L'effet sur le développement économique de la région	Négligeable.
11	Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire la justifie.	Non applicable

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre-André Arès, appuyée par le conseiller Sylvain Hinse, il est résolu que la Municipalité de Tingwick confirme que la demande de Connexion extatique afin de procéder à des jeux grandeur nature sur le lot 5 499 621 est conforme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

INSPECTEUR MUNICIPAL

Proposition de services professionnels pour la mesure de boues dans les étangs aérés : Simo : 1 986.15 \$ plus taxes applicables
La résolution numéro 2026-02-030

Considérant que SIMO est expert de l'exploitation d'infrastructures de traitement d'eau potable;

Considérant l'offre de services professionnels visant à réaliser les mesures de boues dans les étangs aérés;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Guylaine Lussier, appuyée le conseiller Charles Rioux, il est résolu que la Municipalité de Tingwick accepte l'offre de services professionnels de SIMO pour la mesure de boues dans les étangs aérés, les honoraires sont sur une base forfaitaire de 1 986.15 \$, mesure de boues seulement, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-02-031

Fin du lien d'emploi : employé #33-0020

Considérant que l'employé #33-0020 a été embauché à titre d'inspecteur municipal en vertu de la résolution 2023-04-111 ;

Considérant que l'employé a été en arrêt de travail pour congé de maladie à la suite d'un accident de travail et qu'une expertise médicale a été réalisée ;

Considérant que l'employé conserve des limitations fonctionnelles qui ne peuvent être respectées dans son emploi actuel ;

Considérant que la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) a rendu une décision en date du 13 janvier 2026 confirmant la situation ;

En conséquence, sur proposition du conseiller Charles Rioux, appuyée par le conseiller Sylvain Hinse, il est résolu de mettre fin au lien d'emploi de l'employé #33-0020, à compter de la décision rendue par la CNESST le 13 janvier 2026, conformément aux dispositions applicables ;

Et que la directrice générale soit autorisée à effectuer toutes les démarches nécessaires pour assurer la conformité de cette terminaison avec la législation en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-02-032

Embauche de M. Marc-André Pépin, inspecteur municipal

Considérant que l'employé qui occupait le poste d'inspecteur municipal n'est plus à l'emploi de la Municipalité de Tingwick;

Considérant que M. Marc-André Pépin a assuré l'intérim;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Guylaine Lussier, appuyée par le conseiller Jean Gagnon, il est résolu d'embaucher M. Marc-André Pépin à titre d'inspecteur municipal. Le salaire ainsi que les avantages seront déterminés dans une entente salariale à signer entre les parties et selon l'échelle salariale en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-02-033

Embauche de M. Normand Bourget, conducteur camion de déneigement

Il est proposé par le conseiller Charles Rioux, appuyée par le conseiller Jean Gagnon et résolu d'embaucher M. Normand Bourget, conducteur de camion de déneigement pour la fin de saison hivernale 2026. Le salaire sera déterminé selon l'échelle salariale en vigueur.

Adoptée à l’unanimité des conseillers.

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

- ✓ MRC d’Arthabaska : résolution collective de modification des enveloppes budgétaires au développement du transport collectif

ADMINISTRATION

2026-02-034 **Offre de service d’entretien préventif : Climcô : Système de chauffage, climatisation et ventilation (bureau administratif, CPE, salle paroissiale et Pavillon Armand-Rousseau) : 2 196 \$**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Hinse, appuyée par la conseillère Guylaine Lussier et résolu d’approuver l’offre de service d’entretien préventif du système de chauffage, des unités de climatisation et des unités et de ventilation aux bâtiments suivants : bureau administratif, CPE, salle paroissiale et Pavillon Armand-Rousseau avec le fournisseur Climcô pour la somme de 2 196 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l’unanimité des conseillers.

2026-02-035 **Entente intermunicipale loisirs 2026 Val-des-Sources : 614.06 \$ (taxes applicables)**

Considérant que la Ville de Val-des-Sources fournie à la Municipalité de Tingwick les mêmes services de loisirs qu’aux citoyens de Val-des-Sources;

Considérant que la Ville de Val-des-Sources charge aux citoyens des autres municipalités un supplément de 25 % au tarif chargé à ses propres citoyens pour ses différents services de loisirs;

Considérant que la Municipalité de Tingwick paie à ses citoyens 100 % du supplément chargée par la Ville de Val-des-Sources;

Considérant que la Municipalité de Tingwick désire renouveler l’entente forfaitaire établie depuis trois ans avec la Ville de Val-des-Sources afin de simplifier la gestion administrative du calcul annuel des frais d’entente intermunicipale de loisirs;

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre-André Arès, appuyée par le conseiller Sylvain Leroux, il est résolu que la Municipalité de Tingwick accepte la proposition de l’entente intermunicipale de loisirs 2026 avec la Ville de Val-des-Sources selon les termes suivants, plus taxes applicables.

Tingwick	2024 (+1,50 %)	2025 (+1,50 %)	2026 (+1,50 %)
	596.05 \$	604.99 \$	614.06 \$

Adoptée à l’unanimité des conseillers.

2026-02-036 **Achat de 5 habits de combats, doseur laveuse pour habits de combats et tente pliante service de sécurité incendie**

Considérant que le Service de sécurité incendie a besoin d’acquérir 5 habits de combats ainsi qu’un doseur pour la laveuse spécialisée pour l’entretien et la décontamination des habits de combat utilisés par les pompiers et une tente pliante pour les opérations et formations;

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre-André Arès, appuyée par le conseiller Charles Rioux, il est résolu que le Conseil autorise l’achat de 5 habits de combat, d’un doseur pour la laveuse pour habits de combats et une tente pour le Service de sécurité incendie.

Adoptée à l’unanimité des conseillers.

**Dépôt projet Central de Prêt et nomination organisme responsable
La résolution numéro 2026-02-037**

Attendu que la Municipalité de Tingwick a pris connaissance des informations concernant le programme Circonflexe volet 2;

Attendu que les municipalités de Chesterville, Notre-Dame-de-Ham, Ham-Nord, Tingwick, Saint-Rémi de Tingwick et St-Norbert-d'Arthabaska désirent présenter un projet collectif dans le cadre de l'aide financière;

En conséquence, sur proposition du conseiller Charles Rioux, appuyée par le conseiller Sylvain Hinse, il est résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le Conseil de la Municipalité de Tingwick s'engage à participer au projet de Central de prêt des Hauts Reliefs et à assumer une partie des coûts;
- Le Conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du programme Circonflexe volet 2;

Le Conseil nomme la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham organisme responsable du projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-02-038

Congrès ADMQ : 648 \$

Il est proposé par le conseiller Pierre-André Arès, appuyée par la conseillère Guylaine Lussier et résolu que la directrice générale, Chantale Ramsay soit autorisée à participer au Congrès de l'Association des directeur municipaux du Québec qui se tiendra du 17 au 19 juin 2026 à Québec ainsi qu'à la formation précongrès « Quel est le verdict ? » pour la somme de 648 \$, plus taxes applicables. Les frais inhérents lui seront remboursés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-02-039

Programme d'aide à la voirie locale dans le cadre du volet entretien du réseau local : reddition de compte

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 521 000\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2025;

Attendu que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre-André Arès, appuyée par le conseiller Charles Rioux, il est résolu que la Municipalité de Tingwick informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale dans le cadre du volet entretien du réseau local.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-02-040

Passif au titre des sites contaminés

Considérant que depuis 2015, les organismes municipaux doivent appliquer une nouvelle norme comptable, soit le chapitre SP3260 – Passif au titre des sites contaminés du Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public;

Considérant cette norme, un passif au titre de l'assainissement des sites contaminés doit être constaté dans les états financiers de tout organisme municipal pour les sites contaminés répondant aux critères énumérés à la note d'information du MAMOT;

Considérant que tous les immeubles appartenant à la Municipalité de Tingwick ont été recensés sur une liste avec les informations suivantes :

Numéro de matricule, adresse de l'immeuble, numéro de lot, utilisation actuelle, utilisation antérieure et le mode d'acquisition.

Considérant qu'une recherche de documents a été effectuée par l'inspecteur en bâtiment et la directrice générale pour chacun des dossiers afin de déterminer l'existence possible d'avis, de correspondance ou d'évaluation d'expert aux fins de trouver les sites de contamination potentiels parmi les propriétés de la municipalité;

Considérant qu'à la suite des recherches menées par l'inspecteur en bâtiment et la directrice générale, aucun document sur l'existence d'un site potentiellement contaminé a été recensé;

Considérant qu'il n'y a aucun indice d'un site potentiellement contaminé à l'égard des usages antérieurs aux propriétés recensées;

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Sylvain Leroux, il est résolu que le conseil approuve la démarche de l'inspecteur en bâtiment et la directrice générale aux fins de recenser la documentation pour chacune des propriétés de la municipalité sur l'existence d'un site potentiellement contaminé.

Que le conseil approuve la liste des immeubles indiquant l'utilisation actuelle et antérieure et conclu que la municipalité n'a pas de site potentiellement contaminé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-02-041

Autorisation de vente pour défaut de paiement de taxes : nomination représentants

Attendu la transmission d'un dernier avis, par courrier recommandé, aux propriétaires ayant des taxes dues pour les années antérieures à 2026;

Attendu que selon l'article 1023 du Code municipal du Québec, *« Le secrétaire-trésorier de la municipalité locale, s'il en reçoit l'ordre du conseil, doit transmettre, au bureau de la municipalité régionale de comté, un extrait de l'état des immeubles à être vendu par le secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté, tel qu'approuvé par le conseil »;*

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Sylvain Leroux, il est résolu :

Que le Conseil municipal de la Municipalité de Tingwick autorise la transmission de cet extrait à la MRC d'Arthabaska;

Que le Conseil municipal de la Municipalité de Tingwick autorise la directrice générale à retirer le(les) dossier(s) dont des paiements auront été effectués avant la date de transmission à la MRC d'Arthabaska;

Que le Conseil municipal de la Municipalité de Tingwick désigne le maire, Réal Fortin ou en son absence, la directrice générale Chantale Ramsay à agir comme représentant de la municipalité pour enchérir sur les immeubles ci-dessus mentionnés, lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes qui aura lieu le 11 juin 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-02-042

Autorisation de vente pour défaut de paiement de taxes : transmission de la liste des propriétés à la MRC d'Arthabaska

Attendu la transmission d'un dernier avis, par courrier recommandé, aux propriétaires ayant des taxes dues pour les années antérieures à 2026;

Attendu que la procédure prescrite par la Loi, pour procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes, exige du Conseil municipal une résolution autorisant la vente par la MRC d’Arthabaska en indiquant les renseignements suivants :

- les noms et qualités de toutes personnes endettées pour les taxes municipales ou scolaires;
- la désignation de tout immeuble assujetti au paiement des taxes municipales ou scolaires;
- la somme totale des taxes qui affectent ces immeubles, pour des fins municipales ou scolaires;

Attendu que des propriétaires sont touchés par cette procédure, à savoir :

Nom du propriétaire	Adresse	Matricule	Taxes municipales	Taxes scolaires
Société de gestion immobilière MB	163, chemin du Hameau	9189-80-7366	9 865.46 \$	1 570.92 \$
Guillaume Hinse	1470, chemin Craig	9383-07-7284	201.20 \$	589.32 \$
Ferme des P'tits Bateaux inc.	Chemin Craig	9383-71-2945	160.45 \$	204.11 \$
Ferme des P'tits Bateaux inc.	7e Rang	9580-18-1712	192.18 \$	184.83 \$

En conséquence, sur proposition du conseiller Jean Gagnon, appuyée par le conseiller Charles Rioux, il est résolu que le Conseil municipal de la Municipalité de Tingwick autorise la vente pour défaut de paiement de taxes pour les propriétés ci-dessus mentionnées et que les dossiers soient transmis à la MRC d’Arthabaska.

Adoptée à l’unanimité des conseillers.

2026-02-043

Formation employés Cours de 1^{ers} soins

Considérant que la santé et la sécurité des employés de la Municipalité de Tingwick sont une priorité ;

Considérant qu’il est souhaitable de former le personnel aux gestes de premiers soins afin d’assurer une intervention appropriée en cas d’urgence ;

Considérant que la municipalité a identifié un fournisseur qualifié pour offrir cette formation ;

En conséquence, sur proposition du conseiller Charles Rioux, appuyée par la conseillère Guylaine Lussier et résolu d’autoriser la participation des employés municipaux au cours de premiers soins offert par FPS Formation Prévention.

Adoptée à l’unanimité des conseillers.

2026-02-044

Association forestière du sud du Québec : mai mois de l’arbre et des forêts : projet 2026 : dons d’arbres

Considérant que chaque année la Municipalité de Tingwick organise une journée verte et remet des arbres ainsi que du compost à ses citoyens;

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Charles Rioux, il est résolu de demander des arbres gratuits à l’Association forestière du sud du Québec pour le projet de mai 2026, désigné mois de l’arbre et des forêts, par le don d’arbres à ses citoyens.

Adoptée à l’unanimité des conseillers.

Participation Mme Josyane Comtois, coordonnatrice en loisirs : Rendez-vous québécois en loisir rural 2026 : 375 \$ par municipalité
La résolution numéro 2026-02-045

Il est proposé par la conseillère Pierre-André Arès, appuyée par le conseiller Sylvain Leroux et résolu d'autoriser Josyane Comtois, coordonnatrice en loisirs à participer à la formation *Rendez-vous québécois du loisir rural 2026* du 5 au 7 mai 2026, pour la somme de 373.42 \$, plus les taxes applicables, partie payable par Tingwick. Les frais inhérents lui seront remboursés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-02-046

Embauche de Mme Katrine Gardner, responsable service de garde

Il est proposé par le conseiller Pierre-André Arès, appuyée par la conseillère Guylaine Lussier et résolu d'embaucher au Service de garde Mme Katrine Gardner au poste de responsable. Le taux horaire sera établi selon l'échelle salariale en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-02-047

Approbation liste de destructions d'archives 2025 présenté par M. Michel Pépin, archiviste

Considérant que l'article 7 de la *Loi sur les archivistes*, oblige tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents;

Considérant que l'article 9, de cette même loi, lie l'organisme public à son calendrier;

Considérant que l'article 13, de cette même loi, prévoit que sous réserve de ce que prévoit le calendrier de conservation, nul ne peut aliéner ou éliminer un document actif ou semi-actif d'un organisme public;

Considérant que l'article 199 du *Code municipal*, stipule que la greffière-trésorière ne peut se désister de la possession des archives de la municipalité qu'avec la permission du conseil, ou sur l'ordre d'un tribunal;

En conséquence, sur proposition du conseiller Charles Rioux, appuyée par la conseillère Guylaine Lussier, il est résolu d'approuver les listes de destruction des archives présentées par Michel Pépin, archiviste d'Archives Bois-Francs et datée du 15 janvier 2026 et d'autoriser la greffière-trésorière à procéder à la destruction de ces documents.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-02-048

Association des personnes malentendantes des Bois-Francs : demande de partenariat financier 1 000 \$: sensibilisation à la santé auditive et prévention de l'isolement

Considérant la demande de partenariat de l'Association des personnes malentendantes des Bois-Francs (APMBF), organisme qui œuvre à soutenir les personnes vivant avec une perte auditive, à prévenir l'isolement et à favoriser l'autonomie, tout en sensibilisant la population aux enjeux liés à la santé auditive;

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Sylvain Leroux, il est résolu de verser la somme de 1 000 \$ à l'APMBF à titre de partenariat financier pour l'année 2026. Ce montant est conditionnel à ce qu'il y ai une représentation sur le territoire de Tingwick.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-02-049

Embauche de Techni-Consultant : dépôt subvention PRAFISPA : projet Centre Multi-Sports

Considérant que la Municipalité de Tingwick souhaite déposer une demande de

subvention dans le cadre du programme PRAFISPA pour le projet Centre Multi-Sports ;

Considérant que l'expertise de Techni-Consultant est requise pour préparer et accompagner le dépôt de cette subvention, si celle-ci est autorisée ;

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par la conseillère Guylaine Lussier, il est résolu de procéder à l'embauche de Techni-Consultant afin de soutenir la Municipalité dans le dépôt de la subvention PRAFISPA pour le projet Centre Multi-Sports pour un maximum de frais d'honoraires de 2 000\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-02-050

Délai remboursement loisirs Victoriaville : délai pour effectuer une demande : 12 mois de la date de la facture

Considérant que la Municipalité de Tingwick collabore avec les loisirs de la Ville de Victoriaville pour la gestion des activités récréatives ;

Considérant que les usagers non-résidents peuvent demander le remboursement de la taxe associée aux non-résidents auprès de la municipalité;

Considérant qu'il est nécessaire d'établir un délai maximal pour la présentation de ces demandes de remboursement afin d'assurer une gestion administrative efficace ;

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Charles Rioux, il est résolu que toute demande de remboursement des taxes de non-résident doit être effectuée dans un délai maximal de 12 mois à compter de la date de facturation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-02-051

Embauche Archives Bois-Francs : 1 semaine supplémentaire : 1 921.42 \$ plus taxes

Considérant que le mandat de services d'archivage pour l'année 2026 a été octroyé à Archives Bois-Francs en vertu de la résolution numéro 2025-11-353;

Considérant qu'il y a lieu d'ajouter une semaine supplémentaire au mandat initialement accordé afin de compléter certains travaux d'archivage;

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre-André Arès, appuyée par le conseiller Sylvain Leroux, il est résolu d'autoriser l'embauche d'Archives Bois-Francs pour une semaine supplémentaire au mandat octroyé pour l'année 2026, au montant de 1 921.42 \$, plus les taxes applicables ;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-02-052

Achat de 4 caméras : 315 \$/caméra plus frais de 5 \$/mois/caméra

Considérant le besoin d'assurer une surveillance accrue des installations municipales afin de protéger les biens de la municipalité et d'assurer la sécurité des lieux ;

Considérant l'offre reçue pour l'acquisition de 4 caméras de surveillance au coût unitaire de 315 \$, plus des frais mensuels de 5 \$ par caméra pour le service associé ;

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par la conseillère Guylaine Lussier, il est résolu que le conseil municipal autorise l'achat de 4 caméras de surveillance au coût total de 1 260 \$, plus taxes applicables, soit 315 \$ par caméra et que des frais mensuels de 5 \$ par caméra, totalisant 20 \$ par mois, plus taxes applicables, soient également autorisés pour le service associé ;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Modification contrat location salle : 50 \$/heure pour ménage supplémentaire
La résolution numéro 2026-02-053

Considérant que la municipalité offre la location de ses salles pour divers événements;

Considérant qu'il y a lieu de préciser les conditions relatives à l'état des lieux à la fin de la période de location ;

Considérant que des frais additionnels peuvent être nécessaires lorsque l'état de la salle requiert un ménage supplémentaire ;

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre-André Arès, appuyée par le conseiller Sylvain Leroux et résolu que le conseil municipal autorise la modification des contrats de location de salle afin d'y ajouter la clause suivante :

« Des frais additionnels de 50 \$ par heure seront facturés pour tout ménage supplémentaire requis, selon l'état dans lequel la salle sera laissée par le locataire. »

Que cette modification entre en vigueur immédiatement et s'applique à toute nouvelle location conclue à compter de la date d'adoption de la présente résolution ;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-02-054

Adoption du projet de Schéma de couverture de risque révisé 2026-2036 (2^e génération) de la MRC d'Arthabaska

Considérant qu'en vertu de l'article 8 de la Loi sur la Sécurité incendie, les municipalités régionales de comté doivent en liaison avec les municipalités locales qui en font partie, établir un schéma de couverture de risques pour l'ensemble de leur territoire ;

Considérant qu'en vertu de l'article 29 de la Loi sur la Sécurité incendie, l'autorité régionale doit procéder à la révision de son schéma de couverture de risques, en commençant au plus tard huit ans après la date de son entrée en vigueur et en suivant la même procédure que celle pour l'établir. Le schéma de couverture de risques révisé doit entrer en vigueur au plus tard 10 ans après cette date ;

Considérant que les orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie décrivent les objectifs de protection contre les incendies et les mesures minimales dont les autorités régionales ou locales doivent tenir compte dans l'établissement de leur schéma de couverture de risques, y compris leur plan de mise en œuvre ;

Considérant qu'en vertu de l'article 16 de la Loi sur la sécurité incendie « chaque municipalité concernée et, s'il y a lieu, l'autorité régionale, déterminent, ensuite, les actions spécifiques qu'elles doivent prendre et leurs conditions de mise en œuvre, en précisant, notamment, le ressort de l'autorité ou de la régie intermunicipale qui en sera chargée, les ressources affectées aux mesures qui y sont prévues, les ententes intermunicipales nécessaires, les actions qui sont immédiatement applicables et, pour les autres actions, les étapes de réalisation et leur échéancier » ;

Considérant que ces actions et leurs conditions de mise en œuvre sont traduites dans un plan adopté par chaque autorité qui en sera responsable ou, dans le cas d'une régie intermunicipale, dans un plan uni adopté par les municipalités concernées ;

En conséquence sur proposition du conseiller Charles Rioux, appuyée du conseiller Sylvain Hinse, il est résolu que le Conseil de la Municipalité de

Tingwick adopte le projet de schéma de couverture de risques révisé 2026-2036 (2^o génération) de la MRC d'Arthabaska ainsi que son plan de mise en œuvre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Achat habits officiels nouveaux pompiers : 7 nouveaux pompiers
La résolution numéro 2026-02-055

Considérant la nécessité de fournir des habits officiels conformes aux normes en vigueur et identifiés aux couleurs du Service incendie à 7 nouveaux pompiers;

Considérant l'importance de projeter une image professionnelle lors des activités officielles, cérémonies et représentations publiques ;

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Leroux, appuyée par le conseiller Sylvain Hinse, il est résolu que le Conseil municipal autorise l'achat d'habits officiels pour les 7 nouveaux pompiers du Service incendie, pour un montant total de 3 041.10 \$, plus taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-02-056

Demande d'appuie : Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie dans la mobilisation visant le maintien de la tarification préférentielle de Poste Canada pour l'envoi de livres de bibliothèque

Considérant que les bibliothèques publiques jouent un rôle essentiel dans l'accès direct et équitable à la culture, à l'éducation et à l'information pour l'ensemble de la population;

Considérant que le prêt entre bibliothèques et l'envoi de documents par la poste constituent un service fondamental, particulièrement pour les petites municipalités et les citoyens vivant en région;

Considérant la tarification réduite offerte par Postes Canada pour l'envoi de livres de bibliothèques permet de maintenir des services accessibles et financièrement viables pour les municipalités;

Considérant que toute augmentation significative ou l'abolition de cette tarification réduite aurait des impacts directs sur l'offre de services des bibliothèques, leurs budgets et l'accessibilité pour les usagers;

Considérant qu'une mobilisation nationale est en cours afin de demander à Postes Canada et au gouvernement fédéral de maintenir cette tarification préférentielle pour les livres de bibliothèques;

Considérant que la Municipalité de Tingwick est préoccupée de l'impact concret qu'aurait l'abolition de cette tarification sur les services de sa bibliothèque et de ses usagers;

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre-André Arès, appuyée par la conseillère Guylaine Lussier et résolu que la Municipalité de Tingwick appuie le Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie dans la mobilisation nationale visant le maintien de la tarification réduite de Postes Canada pour l'envoi de livres de bibliothèques;

Que la municipalité reconnaisse l'importance de cette mesure pour assurer l'accessibilité aux services de bibliothèque, notamment pour les citoyens des petites municipalités et des régions;

Que la municipalité demande au gouvernement fédéral de préserver cette tarification préférentielle pour les bibliothèques publiques et retirer du projet de loi C-15 la proposition d'abroger les dispositions du paragraphe 19(1) (g1) de la Loi sur La Société canadienne des postes;

Que copie de la présente résolution soit transmise au ministre des Services publics et de l’approvisionnement du Canada, l'Honorable Joël Lightgound, ainsi qu’au Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie.

Adoptée à l’unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, Réal Fortin invite les citoyens à la période de questions.

Des questions sont posées sur les sujets suivants : réaménagement du Service de garde et Pavillon Armand-Rousseau; modification règlement des capteurs solaires en façade; règlement sur le déroulement des séances, période de questions; ramonage de cheminées; centre Multi-Sports soumission octroyée.

2026-02-057

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Considérant que les sujets à l’ordre du jour sont épuisés;

En conséquence sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Charles Rioux, il est résolu que la présente séance soit close.
(20 h 15)

Adoptée à l’unanimité des conseillers.

%%

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Chantale Ramsay, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Tingwick, atteste par les présentes qu’il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses décrites aux résolutions numéros : 2026-02-027, 2026-02-028, 2026-02-030, 2026-02-032, 2026-02-033, 2026-02-034, 2026-02-035, 2026-02-036, 2026-02-037, 2026-02-038, 2026-02-043, 2026-02-045, 2026-02-046, 2026-02-048, 2026-02-049, 2026-02-051, 2026-02-052 et 2026-02-055.

Chantale Ramsay
Directrice générale & greffière-trésorière

%%

Chantale Ramsay
Directrice générale et greffière-trésorière

Réal Fortin
Maire

%%

Je, Réal Fortin, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal et renonce à mon droit de veto.

Réal Fortin, maire

%%